

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Ruelisheim
de la séance du 22 février 2024**

Le jeudi vingt-deux février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures trente minutes, sur convocation de Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux de la Commune se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie de Ruelisheim, sous la présidence de Monsieur le Maire, DUSSOURD Francis.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : FAIVRE Jean-Michel, Adjoint ; MONGIN Paulette, Adjointe ; SCHIRCK Damien, Adjoint ; NICOLOSI Nathalie, Adjointe ; GIRARD Francis, Adjoint ; VOGEL Maurice ; KOEGLER Sabine ; FRARE Francis ; SCHMUCK Corinne ; VOGT Pascal ; RAMUNDI Robert ; FUCHEY Françoise ; Alexia SOUBAYA.

Absent(e)(s) :

Excusé(e)(s) :

Madame Valérie BOTTLAENDER

A donné procuration :

Monsieur Ghislain PETERSCHMITT à Monsieur Damien SCHIRCK

Monsieur Mickaël NISLÉ à Monsieur Robert RAMUNDI

Madame Laurence COLARD à Madame Alexia SOUBAYA

Assiste à la séance :

LARGER Delphine, désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et à la presse.

Avant d'ouvrir la séance, il propose d'ajouter un point à l'ordre du jour ; il s'agit du point « fixation d'un loyer » : ce point sera étudié en point 5, les divers passant au point 6.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 11 janvier 2024,
2. Devis cabinet ARPEN,
3. Travaux rue de la forêt -approbation du projet DCE,
4. Marché « entretien des locaux communaux » : approbation du cahier des charges,
5. Divers

Point à huis-clos

1. Vente d'une parcelle de terrain – lotissement « le chêne »

Les informations aux membres du Conseil Municipal à savoir :

- Néant.

AGENDA :

- *Samedi 24/02/2024 : portes ouvertes au tennis de table – 14h00-18h00*
- *Vendredi 1^{er}/03/2024 : AG AOP au foyer*
- *Samedi 02/03/2024 : AG Arboriculteurs au foyer*
- *Dimanche 10/03/2024 : AG UNC au foyer*
- *Jeudi 07/03/2024 : AG Pass'Temps à l'auberge*
- *Vendredi 08/03/2024 : AG des Amis de Talloires au foyer*
- *Vendredi 15/03/2024 : AG ASCL Ruelisheim (MDA)*
- *Week-End du 23 et 24/03/2024 : exposition artistique au complexe*
- *Vendredi 29/03/2024 : Bol de Riz*

POINT 1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 11 janvier 2024,

Monsieur le Maire Présente le procès-verbal de ladite séance en redonnant lecture de l'ordre du jour. Il le soumet à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

POINT 2. Devis Cabinet ARPEN,

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux au complexe sportif qui consiste en la mise aux normes des sanitaires-vestiaires, l'accessibilité PMR, le reprise du hall d'entrée et des parkings à l'extérieur.

Le projet est estimé à environ 300 000.00 € HT.

Aussi et compte tenu des normes à respecter et des différents corps de métiers qui interviendront au complexe sportif pour ces travaux, Monsieur le Maire propose de s'entourer d'un bureau d'études pour nous accompagner dans cette démarche.

Aussi, il propose le devis présenté par la société ARPEN d'un montant de 27 000.00 € HT ajouté du montant du bureau d'études Fluides/Réseaux Extérieurs de 7 400.00 € HT soit un total de 34 400.00 € HT qui comprends :

Mission conception + mission réalisation + missions techniques + le bureau d'études fluides/réseaux extérieurs.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- ▣ VALIDE le devis du bureau ARPEN d'un montant de 34 400.00 € HT.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

17 VOIX sur 18.

POINT 3. Travaux rue de la forêt – approbation du projet DCE,

Monsieur le Maire rappelle le projet de voirie rues de la Forêt – Ney et Lyautey porté par le bureau d'études CARDOMAX.

Ce dernier a chiffré le projet comme suit :

Lot 1 : voirie :	446 957.50 € HT
Lot 2 : réseaux secs :	60 578.00 € HT
Tranche optionnelle pavage poraux sur trottoir rue de la forêt :	26 300.00 € HT

Total avec tranche optionnelle : 533 835.50 €

Après avoir présenté le projet aux membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'approbation de ce projet au coût total HT de 533 835.50 € HT, soit 640 602.60 € TTC (tranche optionnelle comprise) ainsi que l'autorisation de lancer la procédure de marché public.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- ▣ **APPROUVE** le projet détaillé de voirie des rues de la Forêt – Ney et Lyautey pour un montant estimé à 533 835.50 € HT.

- ▣ **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la procédure de marché public.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité
17 VOIX sur 18.

POINT 4. Marché « entretien des locaux communaux » : approbation du cahier des charges

Monsieur le Maire rappelle que les locaux communaux sont actuellement entretenus par plusieurs sociétés de nettoyage sous forme de contrats et jusqu'à récemment par un agent fonctionnaire.

Aussi,

Suite au décès de cet agent début 2024,

Suite au coût estimé de l'ensemble de la prestation à plus de 40 000.00 € HT/an ;

Il a été décidé d'externaliser en totalité l'entretien des locaux ;

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer une procédure de marché public afin d'obtenir la meilleure offre financière pour l'entretiens des locaux communaux que sont la mairie – les ateliers- le complexe sportif- la maison des associations et l'école élémentaire.

Aussi, après avoir présenté le cahier des charges relatif à ce marché, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- ▣ **VALIDE** le cahier des charges relatif à l'entretien des locaux communaux cités ci-dessus,

- ▣ **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la procédure de marché public.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité
17 VOIX sur 18.

POINT 5. Fixation d'un loyer

Monsieur le Maire rappelle que le logement sis 63 rue de l'Ill au 1^{er} étage de l'école élémentaire a été libéré par son locataire le 31/01/2024.

Monsieur le Maire expose que celui-ci a trouvé preneur pour une location à compter du 1^{er} avril 2024 et propose au Conseil Municipal de fixer le tarif de location à 735 € hors charges.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- ▣ **VALIDE** le prix du loyer mensuel hors charges à 735 €
- ▣ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de bail et tous les documents y afférents

Détails du vote : approuvé à l'unanimité
17 VOIX sur 18.

POINT 6. Divers.

*Monsieur VOGEL demande si la piste cyclable va être reprise suite au passage de câbles.
Monsieur FAIVRE lui répond que l'entreprise reprendra toute la piste cyclable après travaux.*

Projet rue de l'église :

*Monsieur le maire fait part d'un projet rue de l'église reçu d'un promoteur. Le projet consistait à construire une résidence de 12 logements. Le projet était esthétiquement recevable.
Mais compte tenu de l'étroitesse de la rue, privée et devenue quasiment piétonne, la Municipalité a décidé de refuser ce projet.*

PAROLES AUX ADJOINTS ET AUX MEMBRES DU CONSEIL

Levée de séance : 21h00.

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Ruelisheim de la séance du 22 février 2024

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 11 janvier 2024,
2. Devis cabinet ARPEN,
3. Travaux rues de la Forêt, Ney et Lyautey – approbation du projet DCE,
4. Marche « entretien des locaux communaux » : approbation du cahier des charges
5. Divers

Point à huis-clos

1. Vente d'une parcelle de terrain : Lotissement « le chêne »

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
DUSSOURD Francis	Maire		
FAIVRE Jean-Michel	1 ^{er} Adjoint		
MONGIN Paulette	2 ^{ème} Adjoint		
SCHIRCK Damien	3 ^{ème} Adjoint		
NICOLOSI Nathalie	4 ^{ème} Adjoint		
GIRARD Francis	5 ^{ème} Adjoint		
VOGEL Maurice	Conseiller municipal		
KOEGLER Sabine	Conseillère municipale		
SCHMUCK Corinne	Conseillère municipale		
FRARE Francis	Conseiller municipal		
VOGT Pascal	Conseiller municipal		
RAMUNDI Robert	Conseiller municipal		
COLARD Laurence	Conseillère municipale	Procuration à Madame Alexia SOUBAYA	
FUCHEY Françoise	Conseillère municipale		
PETERSCHMITT Ghislain	Conseiller municipal	Procuration à Monsieur Damien SCHIRCK	
BOTTLAENDER Valérie	Conseillère municipale	Excusée	
NISSLÉ Michaël	Conseiller municipal	Procuration à Monsieur Robert RAMUNDI	
SOUBAYA Alexia	Conseillère municipale		